

monsieur, il semble qu'ils adoptent tous exactement la même ligne de conduite que le gouvernement précédent. Je suppose qu'on n'a jamais vu autant d'ouvrage de fait pour construire un chemin de fer à travers une contrée inhabitée et inconnue que durant les quatre dernières années. On n'a jamais vu, je le répète, tant d'ouvrage de fait au commencement d'une telle entreprise. Nous avons construit cette ligne de chemin avec cette condition spéciale à laquelle tout devait être subordonné, à savoir que le montant actuel des taxes du pays ne devait pas être augmenté. Aussi suis-je heureux de voir que les honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre sont décidés à agir avec célérité, comme ils le disent, et en même temps, qu'ils tiendront avec soin compte des ressources financières du pays. Jusqu'ici il ne paraît pas y avoir de différence d'opinion, mais on nous dit aussi qu'ils vont continuer les travaux de manière à satisfaire les espérances raisonnables de la Colombie-Britannique. Il y a de la diplomatie dans cette phrase. Elle peut signifier que toutes les espérances de la Colombie sont raisonnables, ou bien que si cette dernière province est raisonnable ses espérances seront réalisées. L'honorable chef du gouvernement nous dira peut-être comment ces expressions doivent être interprétées. Je dois dire, monsieur, que jusqu'ici nous n'avons pas trouvé que les espérances de nos amis de la Colombie-Britannique fussent les plus modestes du monde. L'honorable député de Victoria sait peut-être exactement quelle est la nature de ces espérances.

**SIR JOHN A. MACDONALD :** Nous sommes deux.

**M. MACKENZIE :** L'honorable député de Victoria doit naturellement savoir d'une manière précise ce à quoi lui et ses électeurs s'attendent, si toutefois il est le député dont je veux parler, chose dont on peut, je crois, douter avec quelque raison ; dans tous les cas, il saura qu'elles sont ces espérances raisonnables. Pour moi tout ce que je puis dire c'est que je suis fort anxieux de connaître la ligne de conduite que le gouvernement se propose de suivre lorsque sa politique sera communiquée à la Chambre. J'espère que dans peu de jours, sinon aujourd'hui, on mettra devant nous les soumissions qui ont été faites

pour la construction de ce chemin de fer, sur lesquelles, naturellement, on ne peut accorder des contrats sans la sanction de cette Chambre, ainsi que l'exige la loi. Je voudrais aussi que l'honorable monsieur nous dise pourquoi il est nécessaire de passer un acte relatif au recensement deux ans à l'avance. Sous un autre ministère où se trouvait un ministre d'Agriculture très-diligent, M. Dunkin, on crut suffisant de faire passer un Acte semblable seulement un an d'avance ; mais il est possible que les honorables membres de l'autre côté de la Chambre aient l'intention, en passant l'acte deux ans auparavant, de commencer le travail de suite, et d'avoir un personnel d'employés qui mettraient deux années à faire ce qui devrait être fait en quelques mois. Je ne puis croire que tel est le cas et que c'est par erreur qu'il a été décidé de soumettre une telle mesure et de commencer les opérations une année plus tôt que de coutume.

Quant aux statistiques vitales devant servir au recensement, c'est là un sujet qui prend de si grandes proportions et un de ceux qui ont tant et si souvent déjà occupé la Chambre, que je n'entreprendrai pas de le discuter maintenant ; je dirai seulement que si le ministre des finances a l'intention, dans les temps difficiles où nous vivons, alors que l'argent est si rare et que le revenu n'est pas ce que nous voudrions qu'il fût, d'imposer au pays un vaste système pour recueillir des statistiques, ce devra être à coup sur au prix de grandes dépenses. L'on sait que la province d'Ontario possède déjà un système très complet pour recueillir les statistiques criminelles. Il est possible que ce système puisse être considérablement perfectionné, mais tel qu'il est, il fonctionne depuis quelque temps et il n'a jamais manqué à ma connaissance de donner satisfaction. Le précédent ministre de la justice, M. Blake, avait préparé cette mesure. Quant à la réorganisation de certains ministères, je ne veux pas la discuter, me bornant à dire que je diffère d'opinion avec l'honorable monsieur qui a proposé la réponse à l'adresse relativement au département qui doit être divisé. Lorsque la mesure sera régulièrement devant nous, je la discuterai au long, mais je n'en parlerai plus pour le moment.

Je partage entièrement la manière de voir de l'honorable monsieur sur l'émigra-